

**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 28 novembre 2018 à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 novembre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 32

Objet : Désignation des délégués communautaires au sein du Conseil Syndical du Syndicat du bassin versant du Moron et du Blayais

Présents : 25

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), Alain TABONE (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

BOBET (Saint André de Cubzac) pouvoir à DAILLY Philippe, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Catherine SAEZ, GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée) pouvoir à MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pouvoir à BORRELLY Marie Claire, RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, ROUX Jean (PUGNAC) pouvoir à Jean Marc ISIDORE.

Absents excusés : 5

BLANC Jean Franck (Teuillac), COUPAUD Catherine (Pugnac), MABILLE Christian (Peujard), POUCHARD Éric (Lansac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance :

Mme BORRELLY Marie Claire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article article 41 de la loi Notre codifié à l'article L.5711-1 du CGCT qui dispose que pour l'élection des délégués des EPCI au Comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Vu l'article 5711-1, alinéa 3, du CGCT qui dispose que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre",

Vu les statuts de la Communauté de Communes applicables depuis le 01/01/2018, incluant notamment la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018 » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 novembre 2018 autorisant la modification des statuts du Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais à compter du 1er septembre 2018.

Vu les statuts du Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais, exécutoires à compter du 1er septembre 2018.

Vu les délibérations n°2018-05 en date du 31 janvier 2018, et n°2018-24 en date du 28 mars 2018 portant désignation des délégués communautaires représentant auprès du Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais.

Les statuts du syndicat du Moron et du Blayais prévoient, dans leur article 7-1, que le Syndicat est composé de 68 délégués élus par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du syndicat.

Chaque EPCI membre doit désigner le nombre de délégués suivants :

- Grand Cubzaguais Communauté de Communes : 24 membres
- Communauté de Communes de Blaye : 30 membres
- Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde : 10 membres
- Communauté de Communes de l'Estuaire : 4 membres

Il appartient par conséquent au Conseil Communautaire de désigner 24 délégués titulaires au Conseil syndical de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais.

Il est précisé que jusqu'à présent, le Grand Cubzaguais Communauté de Communes était représenté par 22 délégués, désignés par délibération n°2018-05 du 31 janvier 2018 et n°2018-24 en date du 28 mars 2018.

Ces délégués étaient les suivants :

Louis AREVALO (Prignac et Marcamps), Sylvie BARRIERE (Virzac), Jean-Michel BAUDET (Bourg), Jean Franck BLANC (Teuillac), Marc BOUSSEAU (St Laurent d'Arce), Virginie CHALUPT (Lansac), Marc DUPERRIN (Pugnac), Michel GAILLARD (Prignac et Marcamps), Bruno GRAVINO (St

Trojan), Sylvain GUINAUDIE (Val de Virvée); Valérie GUINAUDIE (Mombrier), Serge JEANNET (Gauriaguet), Christian MABILLE (Peujard), Pierre MARCOU (Tauriac), Armand MERCADIER (Val de Virvée), Célia MONSEIGNE (Saint André de Cubzac), Stéphane PINSTON (Saint André de Cubzac), Valérie POIROT (Bourg), Patrice POTIER (St Gervais), Catherine SAEZ (Tauriac), Jean ROUX (Pugnac), Alain TABONE (Cubzac les Ponts),

Il est également précisé que cette nouvelle désignation de 24 délégués est temporaire puisqu'une nouvelle révision des statuts du Syndicat de Gestion des bassins versants du Moron et du Blayais est prévue avant la fin de l'année 2018, pour une mise œuvre au 01 janvier 2019.

En effet, suite aux décisions prises dans le cadre de l'étude de gouvernance réalisée dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, il est prévu, notamment :

- De modifier le périmètre du Syndicat en l'étendant au bassin versant de la Virvée
- De prendre acte de la sortie de la Communauté de Communes de l'Estuaire, et de l'intégration de la Communauté de Communes du Fronsadais au sein du Syndicat,
- De revoir les modalités de gouvernance du syndicat, afin, notamment, de simplifier le fonctionnement du Comité syndical (le Grand Cubzaguais Communauté de Communes sera représenté par 9 délégués, la Communauté de Communes de Blaye par 4, la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde par 6, et la Communauté de Communes du Fronsadais par 2).

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de désigner Louis AREVALO (Prignac et Marcamps), Sylvie BARRIERE (Virzac), Jean-Michel BAUDET (Bourg), Jean Franck BLANC (Teuillac), Marc BOUSSEAU (St Laurent d'Arce), Virginie CHALUPT (Lansac), Marc DUPERRIN (Pugnac), Michel GAILLARD (Prignac et Marcamps), Bruno GRAVINO (St Trojan), Jean Pierre GALLIER (Saint Gervais), Sylvain GUINAUDIE (Val de Virvée), Valérie GUINAUDIE (Mombrier), Serge JEANNET (Gauriaguet), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), Christian MABILLE (Peujard), Pierre MARCOU (Tauriac), Armand MERCADIER (Val de Virvée), Célia MONSEIGNE (Saint André de Cubzac), Stéphane PINSTON (Saint André de Cubzac), Patrice POTIER (St Gervais), Catherine SAEZ (Tauriac), Jean ROUX (Pugnac), Jean Pierre SUBERVILLE (Saint Laurent d'Arce), Alain TABONE (Cubzac les Ponts) en tant que délégués titulaires au sein du conseil syndical du Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 29 novembre 2018

Le Président,

A. DUMAS



Envoyé en préfecture le 03/12/2018

Reçu en préfecture le 03/12/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20181128-2018136-DE